

# Lieux de travail sains

## MAÎTRISER L'USAGE DES SUBSTANCES DANGEREUSES



#EUhealthyworkplaces

[www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)

## Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

### Appel à candidatures



Agence européenne  
pour la sécurité et la santé  
au travail



Lieux de travail sains

# Maîtriser l'usage des substances dangereuses au travail

L'exposition aux substances dangereuses peut avoir des effets néfastes sur la qualité de vie, voire être mortelle. Il est donc essentiel de prévenir ces risques sur tous les lieux de travail, aucun secteur n'étant complètement exempt de la présence de substances dangereuses. La promotion d'une culture de la prévention sur les lieux de travail sera bénéfique non seulement pour les travailleurs et les employeurs, mais également pour l'environnement.

Cette campagne vise à sensibiliser à l'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail et fournit des informations sur les moyens de prévenir les risques qui leur sont associés. Elle cible en particulier les groupes de travailleurs ayant des besoins spécifiques et autrement sensibles aux risques, comme les migrants et les jeunes.

La campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019 vise à :

- sensibiliser à l'importance de maîtriser l'usage des substances dangereuses;
- promouvoir l'évaluation des risques en fournissant des informations sur les outils pratiques et en créant des possibilités de partage des bonnes pratiques;
- sensibiliser aux risques liés à l'exposition aux substances cancérigènes sur le lieu de travail;
- cibler les groupes de travailleurs ayant des besoins spécifiques et davantage exposés aux risques;
- améliorer la connaissance de la législation européenne applicable et mettre en lumière les avancées sur le plan politique.

Ces objectifs seront atteints grâce à la fourniture de données factuelles et chiffrées pertinentes et au partage de bonnes pratiques.

Pour plus d'informations sur la campagne, veuillez consulter le site: [www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)

*Dans certains secteurs, les travailleurs peuvent être en contact avec des centaines de produits chimiques différents.*



# Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

En coopération avec les États membres, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) organise les **Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»** en parallèle à ses campagnes «Lieux de travail sains». Ces prix contribuent à démontrer les avantages d'adopter de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et servent également de **moyen pour partager et promouvoir ces bonnes pratiques en Europe**.

L'édition 2018-2019 des Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» vise à faire connaître des exemples phares d'organisations qui **gèrent activement les risques posés par les substances dangereuses sur le lieu de travail**. L'EU-OSHA est actuellement en quête d'exemples illustrant une **approche globale** de la gestion de la sécurité et de la santé au travail et des **améliorations réelles dans l'utilisation et la manipulation des**

**substances dangereuses** qui garantissent des conditions de travail sûres et saines. Le jury cherchera aussi à récompenser des interventions **durables et transposables**.

L'EU-OSHA invite toutes les organisations et personnes intéressées en Europe, de même que les intermédiaires tels que les partenaires sociaux, les professionnels de la sécurité et de la santé et les conseillers en SST sur le lieu de travail, à participer à ce concours.

Les prix seront décernés aux lauréats lors d'une cérémonie qui se déroulera en novembre 2019. Les réalisations de tous les participants seront également mises à l'honneur. Toutes les initiatives récompensées et saluées seront décrites en détail dans une publication qui sera largement diffusée dans toute l'Europe et promue sur le site internet de l'EU-OSHA.

*La sensibilisation à l'importance de prévenir les risques posés par les substances dangereuses permet de s'assurer que de bonnes solutions sont mises en place.*





## Quels types de bonnes pratiques peut-on présenter?

Tous les **exemples concrets d'une gestion efficace et innovante de la SST lors de la manipulation et de l'utilisation de substances dangereuses** peuvent être présentés. Les actes de candidature doivent clairement **décrire comment de bonnes pratiques de gestion ont été mises en place** sur le lieu de travail et les résultats obtenus concernant notamment les aspects suivants:

- la façon dont l'évaluation des risques a été organisée de manière globale et efficace (prise en considération de tous les risques pertinents pour tous les groupes de travailleurs);
- la façon dont la hiérarchie des mesures de prévention a été respectée en tant que principe directeur (principe STOP: substitution, mesures techniques, mesures organisationnelles, mesures de protection individuelle) et dont les mesures ont permis d'éliminer ou de réduire sensiblement l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses, en indiquant, si possible, les coûts et les avantages;
- la façon dont la sensibilisation a été renforcée et la mise en place d'une culture de la prévention, encouragée.

*Une gestion efficace des risques pour la sécurité et la santé s'avère bénéfique pour tout le monde.*

# Que doit démontrer une candidature?

Le jury tripartite cherchera des données probantes concernant:

- une approche globale de la SST;
- des améliorations réelles et démontrables en matière de sécurité et de santé concernant l'usage de substances dangereuses;
- la préférence donnée aux mesures collectives plutôt qu'aux interventions axées sur l'individu;
- une participation et une mobilisation efficaces des travailleurs et de leurs représentants;
- le caractère durable de l'intervention;
- la transférabilité à d'autres lieux de travail (dans d'autres États membres, dans d'autres secteurs et dans des entreprises de différentes tailles);
- l'actualité (l'intervention doit être récente ou ne pas avoir fait l'objet de beaucoup de publicité).

En outre, l'intervention doit être conforme aux exigences législatives applicables de l'État membre dans lequel elle est mise en œuvre et, idéalement, dépasser ces normes

minimales requises. Les produits, outils et services développés à des fins commerciales ne seront pas pris en considération dans le cadre de ce concours.

Pour vous informer sur les bonnes pratiques récompensées les années précédentes, consultez le site de l'EU-OSHA

<https://osha.europa.eu/fr/healthy-workplaces-campaigns/awards/good-practice-awards>

*Il faut protéger les travailleurs contre les accidents et les maladies causés par les substances dangereuses. L'établissement d'une culture de la prévention peut contribuer à la réussite des mesures prises.*





© EU-OSHA/Kathrin Post

## Qui peut participer au concours?

Peuvent participer au concours des bonnes pratiques toutes les organisations actives dans les États membres de l'Union européenne, les pays candidats, les pays candidats potentiels et les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et notamment:

- les entreprises ou organisations individuelles de toutes tailles;
- les prestataires de services de formation et les membres de la communauté enseignante;
- les organisations patronales, les associations professionnelles, les organisations syndicales et les organisations non gouvernementales;
- les services régionaux ou locaux de prévention des risques liés à la sécurité et à la santé au travail, les services d'assurance et les autres organisations intermédiaires;
- les partenaires officiels de la campagne.

## Comment y participer

Toutes les candidatures sont d'abord évaluées au niveau national par le réseau des points focaux de l'EU-OSHA. Les lauréats nationaux participent ensuite au concours paneuropéen, au terme duquel les grands gagnants sont sélectionnés.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur les modalités de participation, veuillez vous adresser au partenaire du réseau de votre pays. Pour identifier et contacter votre point focal national, consultez le site: [www.healthy-workplaces.eu/fr/National-Focal-Points](http://www.healthy-workplaces.eu/fr/National-Focal-Points)

**Date limite de dépôt des candidatures:**

**Belgique: 14 décembre 2018.**

**France: 1<sup>er</sup> novembre 2018.**

**Luxembourg: 30 novembre 2018.**

*Suivez la campagne  
sur Twitter:  
#EUhealthyworkplaces*



L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) invite les candidats à la **14<sup>e</sup> édition des Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» en matière de sécurité et de santé au travail** à soumettre leur dossier. Dans le cadre de la campagne «Maîtriser l'usage des substances dangereuses» 2018-2019, ce concours vise à mettre à l'honneur les organisations qui contribuent de manière innovante et remarquable à la santé et à la sécurité au travail par une maîtrise de l'usage des substances dangereuses sur le lieu de travail.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. Instituée par l'Union européenne en 1994 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence recherche, élabore et diffuse des informations fiables, impartiales et objectives dans le domaine de la sécurité et de la santé, et collabore avec un réseau d'organisations de toute l'Europe afin d'améliorer les conditions de travail.

L'EU-OSHA organise par ailleurs les campagnes «Lieux de travail sains», qui s'étendent sur deux ans. Les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux européens apportent leur soutien à ces campagnes, qui sont coordonnées au niveau national par le réseau des points focaux de l'Agence. La campagne 2018-2019, «Maîtriser l'usage des substances dangereuses», vise à sensibiliser aux risques posés par les substances dangereuses sur le lieu de travail et à promouvoir une culture de la prévention des risques.



**Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

C/Santiago de Compostela 12  
48003 Bilbao — ESPAGNE  
[www.healthy-workplaces.eu](http://www.healthy-workplaces.eu)